

Question présentée par le député :

M. Marko Bandler

Date de dépôt : 27 avril 2018

Question écrite urgente

Académie de police de Savatan : quelle instruction reçoivent nos futur-e-s policier-ère-s ?

Ces derniers mois, la presse s'est fait l'écho d'un certain nombre de préoccupations de la part des policier-ère-s concernant la formation dispensée à l'Académie de police de Savatan. On y rapporte que l'instruction dispensée aux aspirant-e-s serait peu en phase avec les problématiques réelles du terrain et trop axée sur la discipline militaire.

On y apprend en outre que certaines matières enseignées seraient même tellement en décalage avec les connaissances nécessaires à l'accomplissement des missions de la police genevoise, que celle-ci doit dispenser une formation supplémentaire de deux mois une fois les aspirant-e-s incorporé-e-s !

Il a été en effet plusieurs fois mentionné que des cours d'école de section, de chant ou de bonnes manières, font partie de l'instruction. Il est difficile de croire que ces matières fassent partie de l'arsenal de compétences que doit maîtriser le/la futur-e policier-ère.

Ce qui nous amène à poser la question suivante :

- ***Le Conseil d'Etat peut-il nous fournir le programme détaillé des cours et des matières enseignées à l'Académie de Savatan, ainsi que la proportion de chacun de ces enseignements dans le cursus de formation ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à cette question écrite urgente.